

Règlement intérieur des activités culturelles

1- Définition

Les activités culturelles sont rattachées au service culture, enfance et jeunesse de la ville de Porcheville.

2- Objectifs

Elles ont pour mission de dispenser des enseignements musicaux théoriques et pratiques ouverts aux amateurs, en leur proposant des parcours qui favorisent les pratiques collectives. Elles permettent également des pratiques en arts visuels, théâtre, langues étrangères, activités créatives de loisirs, activités manuelles, de danse et multimédia.

3- Conditions d'inscription

A- Modalités :

Les pré-inscriptions pour les anciens élèves sont ouvertes à partir du mois de juin et ce jusqu'au 15 août.

Les inscriptions pour les nouveaux élèves sont ouvertes à partir du forum des associations qui ont lieu au mois de septembre et seront clôturées le 31 octobre de la saison culturelle en cours. Toute demande d'inscription faite après ce délai sera étudiée au cas par cas.
(Exemple : emménagement...).

B- Inscriptions / tarifs :

L'inscription aux activités culturelles implique un engagement annuel. **Les règlements peuvent être perçus jusqu'à la date d'échéance de la facture (15 décembre)**. Toute année commencée est dû dans sa totalité sauf pour cause de déménagement, maladie de plus de six semaines ou accident entraînant l'invalidité de l'élève au-delà de six semaines sur présentation d'un justificatif ou d'une attestation médicale.

Pour toutes premières inscriptions aux cours de danse et de zumba, un certificat médical devra obligatoirement être remis préalablement. Si le certificat remis les années précédentes date de moins de 3 ans, cette obligation sera levée et seul un questionnaire médical sera complété par l'élève.

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal.

C- Places disponibles

Les places offertes pour un atelier sollicité sont attribuées en priorité :

- a- aux habitants de Porcheville
- b- aux élèves déjà inscrits les années précédentes

4- Déroulement des activités

Obligation des élèves : les élèves s'engagent à suivre assidûment l'ensemble des cours inhérents à leur activité, à respecter le règlement intérieur et à fournir le travail personnel régulier qu'exige la discipline pratiquée.

Des absences répétées aux cours sans motif valable préalablement signalé, l'absence d'un minimum de travail régulier, ou une attitude gênante durant les cours collectifs, peuvent entraîner l'exclusion de l'élève.

Les élèves sont tenus de participer aux représentations et auditions publiques qui font partie intégrante du programme de l'atelier.

En ce qui concerne les activités musicales, l'inscription aux cours de solfège est obligatoire en dessous de 3 ans de pratique du solfège. (Hors percussion, batterie).

Vacances scolaires : le calendrier des cours est établi en concordance avec le calendrier scolaire fixé par l'académie de Versailles.

Absence d'un professeur : Les élèves ou parents d'élèves pour les mineurs sont informés téléphoniquement, par mail ou par affichage de l'absence d'un professeur. Le professeur est tenu de proposer un cours de remplacement en lien avec son emploi du temps et les possibilités des élèves.

5-Responsabilité civile

Les professeurs sont responsables des enfants qui leur sont confiés à l'intérieur des salles de cours et pendant l'activité. Les trajets domicile/salle d'activités, les attentes avant les cours ainsi que les mouvements dans les communs du bâtiment sont placées sous l'entière responsabilité des parents ou accompagnateurs. Les parents d'élèves et responsables légaux sont invités à s'assurer de la présence de leurs enfants aux activités.

L'accès aux salles n'est pas autorisé aux enfants non-inscrits durant les cours adultes. Les parents devront prendre leurs dispositions.

Les élèves sont responsables de leurs instruments et matériels dans l'enceinte des bâtiments où se déroulent les activités.

La ville de Porcheville n'est pas responsable des dommages pouvant être causés par un enfant à un tiers.

Conseiller délégué à la Culture

Le Maire

L'élève, ou le représentant
Légal

Emmanuel JUNGER

Alec JALTIER

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT			POSTES A CRÉER	POSTES A SUPPRIMER	Total emplois budgétaires après délib
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL			
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00			1,00
Directeur général adjoint des services		-	-	-	-	-	-			
Directeur général des services techniques		-	-	-	-	-	-			
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	1,00	20,00	10,57	3,37	13,94	1,00	0,00	21,00
Adjoint administratif	C	7,00	1,00	8,00	4,57	3,37	7,94			8,00
Adjoint administratif 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00			1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	-	1,00	-	-	-			1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00			2,00
Attaché Territorial	A	2,00	-	2,00	1,00	-	1,00			2,00
Attaché territorial principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00			1,00
Rédacteur	B	3,00	-	3,00	3,00	-	3,00			3,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	-	-	-	-	-	-	1,00		1,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	2,00	-	2,00	1,00	-	1,00			2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		40,00	1,00	41,00	18,34	11,74	30,08	1,00	0,00	42,00
Adjoint technique	C	27,00	1,00	28,00	11,34	10,74	22,08			28,00
Adjoint technique 1ère classe	C	1,00	-	1,00	-	-	-			1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6,00	-	6,00	5,00	1,00	6,00			6,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2,00	-	2,00	1,00	-	1,00	1,00		3,00
Agent de Maîtrise	C	1,00	-	1,00	-	-	-			1,00
Agent de Maîtrise Principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00			2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00			1,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	3,00
Agent spécialisé 1ère classe des E.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00			1,00
Agent spécialisé principal 2ème classe des E.M	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00			1,00
Agent spécialisé principal 1ère classe des E.M	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00			1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00			1,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00			1,00
FILIERE ANIMATION (i)		25,00	0,00	25,00	8,00	13,00	21,00	0,00	0,00	25,00
Adjoint d'animation	C	20,00	0,00	20,00	5,00	13,00	18,00			20,00
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00			1,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			-
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00			2,00
Animateur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00			1,00
Animateur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00			1,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	3,00
Gardien-Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00			1,00
Brigadier Chef Principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00			2,00
EMPLOIS NON CITES (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		92,00	2,00	94,00	40,91	29,11	70,02	2,00	0,00	96,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 05 juillet 2023

Département des Yvelines	Date de convocation : 29 juin 2023
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 29 juin 2023
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 18
	Suffrages exprimés : 20

L'an deux mille vingt-trois,

Le mercredi 05 juillet à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVEQUE, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absents : - Monsieur JACQUEMIN, Monsieur DAREL, Madame BORD.

Ont donné procuration : - Madame DUPRE à Monsieur HUOT-DUCOTE
- Madame VAUDRON à Monsieur JALTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

DEL 2023-020 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU « BOUCLIER DE SECURITE » POUR L'ACHAT DE CAMERAS INDIVIDUELLES POUR LA POLICE MUNICIPALE.

Rapport : Monsieur HEURTELOUP

La Région soutient, dans le cadre du « Bouclier de sécurité », la modernisation des forces de police municipale d'Île-de-France et participe à la sécurisation des espaces publics.

Ce dispositif vise à améliorer les conditions de travail et de protection des polices municipales par le financement des acquisitions de matériel de protection.

La commune de Porcheville souhaite se doter de 2 caméras individuelles et sollicite une subvention à hauteur de 30% du montant total de la dépense HT qui est de 2979€ et 3574.80€ TTC.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 27 juin 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région dans le cadre du « **Bouclier de Sécurité** » au taux de 30 % pour l'acquisition du matériel.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous exposé.

	DEPENSES	RECETTES	
<u>SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS</u>	2979,00 €	REGION Ile de France - bouclier de sécurité - soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics - 30 % du coût H.T. des équipements	893,70 €
		FONDS PROPRES	2085,30 €
TOTAL H.T.	2979,00 €	TOTAL H.T.	2979,00 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le cinq juillet deux mille vingt-trois.

ACTE EXECUTOIRE le 06/07/2023
En application des Art. L. 2131-1,
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT
Affiché-Notifié le 06/07/2023



Le Maire,

Alec JALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 05 juillet 2023

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 29 juin 2023 Date d'affichage : 29 juin 2023 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 18 Suffrages exprimés : 18
--	---

L'an deux mille vingt-trois,

Le mercredi 05 juillet à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVEQUE, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absents : - Monsieur JACQUEMIN, Monsieur DAREL, Madame BORD.

Ont donné procuration : - Madame DUPRE à Monsieur HUOT-DUCOTE
- Madame VAUDRON à Monsieur JALTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

DEL 2023-021 TARIFS ENFANCE/ JEUNESSE 2023-2024

Rapporteur : Madame DIEZ

Madame DIEZ informe :

- 1 - De l'augmentation des tarifs de la société YVELINES RESTAURATION.
- 2 - D'une augmentation de 6% sur les tarifs cantine.
- 3 - D'une augmentation de 2% sur l'ensemble des tarifs périscolaires et extrascolaires (matin, soir, mercredis et vacances)
- 4 - D'une augmentation des tarifs ados de 3 euros.
- 5 - D'une augmentation des tarifs du CLAS de 1 euro.
- 6 - Du maintien des tarifs suivants :

- Les tarifs jeunes 17 à 25 ans.
- Aide aux devoirs.
- Participation des familles aux séjours et stages

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Scolaires et Péricolaires qui s'est réunie le 22 juin 2023,

Vu l'avis favorable (1 abstention Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission Finances, Personnel, Affaires Générales qui s'est réunie le 27 juin 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix Pour et 2 Abstentions (Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE),

ADOpte les tarifs périscolaires, extrascolaires, cantine et aide aux devoirs 2023/2024.

ADOpte les tarifs enfance 2023/2024 tels que présentés ci-dessous :

DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SEJOURS ET STAGES ORGANISES PAR LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE-CULTURE		
QUOTIENT	% PARTICIPATION FAMILLE	% PARTICIPATION MAIRIE
A	35%	65%
B	40%	60%
C	45%	55%
D	55%	45%
E	60%	40%
F	75%	25%
EXTRA MUROS	100%	0

TARIFS ESPACES ADOS

1/ INSCRIPTION ESPACES ADOS

Cotisation annuelle de 18 € pour la période du 01 septembre au 31 août de l'année suivante.
(Rappel tarif 2022 : 15 €)

2/ SORTIES

Les sorties sont payées par le biais d'une carte nominative d'une valeur de 10 € avec pour unité de compte 1 €. Les sorties sont facturées à hauteur de 50% environ du prix de revient pour les Porchevillois et à 100% du prix de revient pour les extra-muros.

TARIFS JEUNES 17 A 25 ANS

SORTIES

Les sorties sont facturées à hauteur de 50% environ du prix de revient pour les Porchevillois et à 100% du prix de revient pour les extra-muros

TARIFS CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

7€ par mois pour les enfants scolarisés en école élémentaire.

(Rappel tarif 2022 : 6 €)

7€ par mois pour les enfants scolarisés en collège.

(Rappel tarif 2022 : 6 €)

TARIFS AIDES AUX DEVOIRS

Aide aux devoirs les lundis et jeudis soir à 90€ annuel pour une durée de 25 semaines, correspondant à 48 séances d'1h15.

La possibilité de permettre une facturation au prorata des cours pris, dans le cas où l'enfant pour des raisons particulières ne pourrait pas participer à l'aide aux devoirs sur 25 semaines (ex. déménagement...), le coût de la séance étant de 1€87.

TARIFS CANTINE

Pour information :

Tarifs Yvelines Restauration

Prix repas élémentaire : 2.42 TTC (2022 / 2023) 2.56 TTC (2023 / 2024)

Prix repas maternelle : 2.23 TTC (2022 / 2023) 2.36 TTC (2023 / 2024)

Pourcentage d'augmentation d'Yvelines Restauration : Moy. 5,75 %

Il est proposé une augmentation des tarifs de 6%.

	2022 / 2023	2023 / 2024
1 ENFANT	3.30 €	3.50 €
2 ENFANTS	3.20 €	3.39 €
3 ENFANTS	3.09 €	3.27 €
EXTRA MUROS	5.23 €	5.54 €
PAI	1 €	1 €
ADULTE	4.62 €	4.90 €

PROJET TARIFS 2023/2024 + 2 %

Quotient	Nombre d'enfant	Accueils périscolaires			Mercredi*			Vacances*
		Matin	Solr 1	Solr 2	matin + repas	après-midi	Journée	Journée avec repas
		7h00-8h15	16h30-18h15	18h15-19h00	8h15-13h30	13h30-18h30	8h15-18h30	8h15-18h30
A de 0 € à 552 €	1 enfant	1,16 €	1,16 €	1,16 €	5,05 €	1,77 €	6,81 €	6,81 €
	2 enfants	1,10 €	1,10 €	1,10 €	4,97 €	1,68 €	6,65 €	6,65 €
	3 enfants et +	1,00 €	1,00 €	1,00 €	4,82 €	1,56 €	6,38 €	6,38 €
B de 553 € à 791 €	1 enfant	1,26 €	1,26 €	1,26 €	5,57 €	2,29 €	7,86 €	7,86 €
	2 enfants	1,23 €	1,23 €	1,23 €	5,47 €	2,19 €	7,66 €	7,66 €
	3 enfants et +	1,21 €	1,21 €	1,21 €	5,30 €	2,03 €	7,33 €	7,33 €
C de 792 € à 1068 €	1 enfant	1,48 €	1,48 €	1,48 €	6,20 €	2,94 €	9,14 €	9,14 €
	2 enfants	1,45 €	1,45 €	1,45 €	6,08 €	2,79 €	8,87 €	8,87 €
	3 enfants et +	1,43 €	1,43 €	1,43 €	5,91 €	2,64 €	8,55 €	8,55 €
D de 1069 € à 1379 €	1 enfant	1,68 €	1,68 €	1,68 €	6,92 €	3,64 €	10,56 €	10,56 €
	2 enfants	1,65 €	1,65 €	1,65 €	6,76 €	3,49 €	10,25 €	10,25 €
	3 enfants et +	1,63 €	1,63 €	1,63 €	6,55 €	3,27 €	9,82 €	9,82 €
E de 1380 € à 2000 €	1 enfant	2,01 €	2,01 €	2,01 €	7,73 €	4,47 €	12,19 €	12,19 €
	2 enfants	1,96 €	1,96 €	1,96 €	7,56 €	4,27 €	11,83 €	11,83 €
	3 enfants et +	1,91 €	1,91 €	1,91 €	7,31 €	4,04 €	11,35 €	11,35 €
F+ 2001 €	1 enfant	2,31 €	2,31 €	2,31 €	8,69 €	5,41 €	14,10 €	14,10 €
	2 enfants	2,26 €	2,26 €	2,26 €	8,48 €	5,20 €	13,67 €	13,67 €
	3 enfants et +	2,16 €	2,16 €	2,16 €	8,21 €	4,95 €	13,15 €	13,15 €
Extras Muros	1 enfant	3,11 €	3,11 €	3,11 €	12,02 €	8,74 €	20,75 €	20,75 €
	2 enfants	2,96 €	2,96 €	2,96 €	11,73 €	8,45 €	20,18 €	20,18 €
	3 enfants et +	2,85 €	2,85 €	2,85 €	11,30 €	8,02 €	19,32 €	19,32 €

* surplus accueil matin si enfant-s déposé-s entre 7h30 et 8h15

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le cinq juillet deux mille vingt-trois.

ACTE EXECUTOIRE le 06/07/2023
En application des Art. L. 2131-1,
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT
Affiché-Notifié le 06/07/2023

Le Maire,



Alec JALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 05 juillet 2023

Département des Yvelines	Date de convocation : 29 juin 2023
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 29 juin 2023
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 18
	Suffrages exprimés : 20

L'an deux mille vingt-trois,

Le mercredi 05 juillet à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

Étaient présents : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVEQUE, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absents : - Monsieur JACQUEMIN, Monsieur DAREL, Madame BORD.

Ont donné procuration : - Madame DUPRE à Monsieur HUOT-DUCOTE
- Madame VAUDRON à Monsieur JALTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

DEL 2023-022 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT – CARTE IMAGINE'R 2023/2024

Rapporteur : Madame DIEZ

Madame DIEZ informe que la société RD MANTOIS a indiqué que le prix de la carte Imagine'R sera pour la rentrée 2023-2024, en augmentation de 23€ soit :

Collège : 223€
Lycée : 373€

Il est proposé de maintenir la participation de la commune comme indiquée ci-après :

	Participation Mairie 2023-2024	Participation Parents
Collège	80€	143€
Lycée	80€	293€

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Scolaires et Péricolaires qui s'est réunie le 22 juin 2023,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances, Personnel, Affaires Générales qui s'est réunie le 27 juin 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** la participation de la mairie à hauteur de 80 euros par élève (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) et de 80 euros (de la 2nd à la terminale) pour les lycéens dans le périmètre déterminé par l'Inspection Académique.
- **INDIQUE** que les frais de gestion à hauteur de 4€ sont à la charge des parents.
- **INDIQUE** que les demandes de dérogation hors du périmètre doivent faire l'objet d'une demande écrite auprès de la mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le cinq juillet deux mille vingt-trois.

ACTE EXECUTOIRE le 06/07/2023
En application des Art. L. 2131-1,
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT
Affiché-Notifié le 06/07/2023



Le Maire,

[Signature]
Alec JALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 05 juillet 2023

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 29 juin 2023 Date d'affichage : 29 juin 2023 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 18 Suffrages exprimés : 20
--	---

L'an deux mille vingt-trois,

Le mercredi 05 juillet à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

Étaient présents : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVEQUE, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absents : - Monsieur JACQUEMIN, Monsieur DAREL, Madame BORD.

Ont donné procuration : - Madame DUPRE à Monsieur HUOT-DUCOTE
- Madame VAUDRON à Monsieur JALTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

DEL 2023-023 NOUVELLE ACTIVITE SPORTIVE A L'ESPACE CULTUREL BORIS VIAN

Rapporteur : Monsieur JUNGER

Monsieur JUNGER indique qu'afin de renforcer la cohérence éducative entre le projet des écoles et le projet culturel de l'espace culturel Boris Vian, notamment dans le cadre du dispositif « Plus de sport à l'école » visant à développer l'épanouissement physique des enfants et réduire la sédentarité, la Municipalité préconise l'ouverture de deux nouvelles activités :

- 1- Un atelier « parcours multi-activités sportives » à partir de 3 ans d'une durée d'une heure.
- 2- Un atelier « parcours multi-activités sportives » à partir de 6 ans d'une durée d'une heure et trente minutes.

Il est proposé d'appliquer le tarif de l'enseignement collectif à savoir pour le parcours à partir de 3 ans :

- Porchevillois : 120 €/an
- Extramuros : 180 €/an

et que pour le parcours à partir de 6 ans :

- Porchevillois : 180 €/an
- Extramuros : 261 €/an

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Culturelles et Jeunesse qui s'est réunie le 21 juin 2023,

Vu l'avis à favorable à l'unanimité de la commission Finances, Personnel, Affaires Générales qui s'est réunie le 27 juin 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'une nouvelle activité « Parcours multi-activités sportives » et les tarifs ci-dessus présentés.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le cinq juillet deux mille vingt-trois.

ACTE EXECUTOIRE le 06/07/2023
En application des Art. L. 2131-1,
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT
Affiché-Notifié le 06/07/2023



Le Maire,

Alec JALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 05 juillet 2023

Département des Yvelines	Date de convocation : 29 juin 2023
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 29 juin 2023
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 18
	Suffrages exprimés : 19

L'an deux mille vingt-trois,

Le mercredi 05 juillet à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

Étaient présents : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVEQUE, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absents : - Monsieur JACQUEMIN, Monsieur DAREL, Madame BORD.

Ont donné procuration : - Madame DUPRE à Monsieur HUOT-DUCOTE
- Madame VAUDRON à Monsieur JALTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

DEL 2023-024 TARIFS DES ATELIERS CULTURELS 2023-2024

Rapporteur : Monsieur JUNGER

Suite aux retours des professeurs d'enseignements artistiques et culturels (Anglais et Baby danse) sur la durée de leurs cours et afin de maintenir la concentration des élèves tout le long de l'activité, il est prévu de :

- 1- Réduire le cours de Baby-danse à 30 minutes (au lieu d'une heure)
- 2- Réduire le cours d'Anglais à 1 heure (au lieu d'1h30)

Vu la différence des tarifs entre les ateliers culturels collectifs et en souhaitant qu'ils restent soutenables pour les administrés, il est proposé les tarifs ci-dessous :

Cours	Tarif INTRA	Tarif EXTRA
ANGLAIS (1h)	120 €	180 €
COUTURE Enfant (2h)	240 €	300 €
COUTURE Adulte (3h)	270 €	351 €
ARTS VISUELS (1h30)	180 €	261 €
DANSE (30min)	60 €	93 €
DANSE (1h)	120 €	180 €
DANSE (1h30)	180 €	261 €
INFORMATIQUE (2h)	240 €	336 €
ROBOTIQUE (2h)	240 €	336 €
THEATRE (1h30)	180 €	261 €
PARCOURS MULTI-ACTIVITES (1h)	120 €	180 €
PARCOURS MULTI-ACTIVITES (1h30)	180 €	261 €
COMEDIE MUSICALE (2h)	240 €	300 €
COMEDIE MUSICALE + CHANT (2h30)	410 €	533 €
ENSEIGNEMENT MUSICAL INDIVIDUEL adulte et enfants (Piano, Chant, Guitare classique et électrique, Batterie, Violon) - (1/2 h)	240 €	360 €
ENSEIGNEMENT MUSICAL COLLECTIF (musique actuelle, chant, ensemble classique) - (1h)	120 €	180 €
ATELIER MUSICIEN EN HERBE(6-8ans) / EVEIL MUSICAL (4-6 ans) - (1h)	120 €	180 €
PACK MUSIQUE (solfège + enseignement musicale individuel / enseignement musical collectif + enseignement musicale individuel) - (1h30)	330 €	462 €
ZUMBA Kids (enfants) – (1h)	100 €	150 €
CUISSE ABDOS FESSIERS (CAF) –adultes 1 cours/semaine	110 €	165 €
ZUMBA – adultes 1 cours/semaine	110 €	165 €
PACK ZUMBA (CAF inclus) –adultes 2 cours/semaine	140 €	196 €
PACK ZUMBA (CAF inclus) –adultes 3 cours/semaine	170 €	221 €
PACK ZUMBA(CAF inclus) –adultes 4 cours/semaine	200 €	250 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Culturelles et Jeunesse qui s'est réunie le 21 juin 2023,

Vu l'avis favorable (1 abstention Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission Finances, Personnel, Affaires Générales qui s'est réunie le 27 juin 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 19 voix Pour et 1 Abstention (Monsieur MANDON)

- **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le cinq juillet deux mille vingt-trois.

ACTE EXECUTOIRE le 06/07/2023
En application des Art. L. 2131-1,
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT
Affiché-Notifié le 06/07/2023



Le Maire,

Alec JALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 05 juillet 2023

Département des Yvelines	Date de convocation : 29 juin 2023
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 29 juin 2023
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 18
	Suffrages exprimés : 20

L'an deux mille vingt-trois,

Le mercredi 05 juillet à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

Étaient présents : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVEQUE, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absents : - Monsieur JACQUEMIN, Monsieur DAREL, Madame BORD.

Ont donné procuration : - Madame DUPRE à Monsieur HUOT-DUCOTE
- Madame VAUDRON à Monsieur JALTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

DEL 2023-025 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES CULTURELS

Rapporteur : Monsieur JUNGER

Monsieur JUNGER indique qu'afin de faciliter les démarches administratives des élèves ainsi que celles des professeurs d'enseignements culturels, il propose d'ouvrir une session de pré-inscription à partir du mois de juin et ce jusqu'au 15 août de chaque année.

Cette nouvelle modalité d'inscription figurera dans l'article 3 – A du règlement intérieur des activités culturelles. (Annexe n°1)

De ce fait, la date d'échéance des règlements sera avancée au 15 décembre et permettra de clôturer l'année civile. Cette modification figurera également dans l'article 3 – B.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Culturelles et Jeunesse qui s'est réunie le 21 juin 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur joint en annexe, des activités culturelles telle qu'indiquée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le cinq juillet deux mille vingt-trois.

ACTE EXECUTOIRE le 06/07/2023
En application des Art. L. 2131-1,
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT
Affiché-Notifié le 06/07/2023



Le Maire,

Alec JALTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 05 juillet 2023

Département des Yvelines	Date de convocation : 29 juin 2023
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 29 juin 2023
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 18
	Suffrages exprimés : 17

L'an deux mille vingt-trois,

Le mercredi 05 juillet à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVEQUE, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absents : - Monsieur JACQUEMIN, Monsieur DAREL, Madame BORD.

Ont donné procuration : - Madame DUPRE à Monsieur HUOT-DUCOTE
- Madame VAUDRON à Monsieur JALTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

DEL 2023-026 CREATIONS DE POSTES SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE.

Rapporteur : Monsieur HENRY

Monsieur HENRY informe le Conseil Municipal que 5 agents sont inscrits au tableau d'avancement de grade pour l'année 2023.

Considérant l'avancement de grade de ces 5 agents, le tableau des emplois permanents doit être modifié (Annexe n°2),

Vu la délibération 2022-080 du 14 décembre 2022 relative à la fixation des taux de promotion pour les avancements de grade,

Il convient donc de créer les postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
- 1 poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 20 juin 2023,

Vu l'avis favorable à l'unanimité (Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT ne prend pas part) de la commission des Finances, Personnel, Affaires Générales, qui s'est réunie le 27 juin 2023,

Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 17 voix Pour, 2 Abstentions (Monsieur LE BIHAN, Monsieur MANDON),

- **VALIDE** les modifications des postes comme ci-dessus indiquées avec effet au 01 juillet 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le cinq juillet deux mille vingt-trois.

ACTE EXECUTOIRE le 06/07/2023
En application des Art. L. 2131-1,
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT
Affiché-Notifié le 06/07/2023



Le Maire,

Alec JALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 05 juillet 2023

Département des Yvelines	Date de convocation : 29 juin 2023
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 29 juin 2023
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 18
	Suffrages exprimés : 20

L'an deux mille vingt-trois,

Le mercredi 05 juillet à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVEQUE, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absents : - Monsieur JACQUEMIN, Monsieur DAREL, Madame BORD.

Ont donné procuration : - Madame DUPRE à Monsieur HUOT-DUCOTE
- Madame VAUDRON à Monsieur JALTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

DEL 2023-027 PARTICIPATION À LA COURSE SPORTIVE COLORÉE « COLOR RUN »

Rapporteur : Monsieur JUNGER

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet sport, art et culture intitulé « SporchevillArt 2^{ème} édition », une des orientations est de proposer à l'ensemble de la population une animation sportive originale et ludique.

Face au succès de l'année précédente et à l'engouement des participants, il indique que la commune souhaite proposer cette année encore, une course sportive colorée.

Le départ et l'arrivée se feront au village de la fête situé sur le parking du Lycée Lavoisier.

Deux parcours d'environ 5km au sein du parc de loisirs seront proposés, avec des départs échelonnés pour les coureurs et les marcheurs.

Sur le parcours seront disposées 5 arches d'où sera jetée sur les coureurs de la poudre colorée (1 couleur par arche).

Une paire de lunettes de soleil et un tee-shirt seront distribués à chaque participants. De plus, un en-cas et boisson seront offerts à l'arrivée.

Le nombre de participants sera fixé à 250 maximum.

L'âge minimum pour y participer sera de 8 ans. Les enfants seront placés sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal.

Il est proposé une participation unique fixée à 7€ par participant.

La possibilité est donnée aux participants d'acheter leur billet via une billetterie en ligne, incluant 0,99 euros en sus des 7€.

Vu l'avis favorable (l'abstention Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 27 juin 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le tarif ci-dessus proposé.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le cinq juillet deux mille vingt-trois.

ACTE EXECUTOIRE le 06/07/2023
En application des Art. L. 2131-1,
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT
Affiché-Notifié le 06/07/2023



Le Maire,

Aléc JALTIER